

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Suffrages exprimés
15	15	12

Date d'affichage :

31 octobre 2017

## PV

# DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 17 novembre 2017

**L'an deux mille dix-sept, le dix-sept à 20h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Recloses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, à 20h30, sous la présidence de Madame Catherine TRIOLET

Etaient présents : Mme TRIOLET Catherine, *Maire*, Mr CHARMEUX Alain, Mme PICARD Catherine, Mme PAWLIKIEWICZ Claire, Adjointes, Mr COBESSI Philippe, Mme MARIN Nicole, Mr RICHARD Fabrice, Mr ALLARD Jean-Marc, Mme WEBER Chantal, Mr FALCONNIER Patrick et Mr PORCHER Emmanuel, conseillers municipaux.

**Absents** : Mme MOREAU Catherine, Mme RIBAS Marie-Laure et Mme ZAHAR Brigitte

**Pouvoirs** : Mme VAYSSE Dominique donne pouvoir à Mme TRIOLET Catherine

**Secrétaire de séance** : Mme PICARD Catherine

### ORDRE DU JOUR

- 1/ Ressources humaines (Mise en place du régime indemnitaire RIFSSEP)
- 2/ CAPF approbation du rapport de la CLECT (Commission locale des évaluations des charges transférées)
- 3/ Affaires diverses

*Approbation du procès-verbal de la précédente réunion le 30 juin 2017 à l'unanimité*

#### **1/ RESSOURCES HUMAINES (Mise en place obligatoire du Régime indemnitaire RIFSEEP)**

Le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est composé de deux parties :

1/ L'indemnité de Fonctions, de Sujétions et de l'Expertise (I.F.S.E.), indemnité principale, qui vise à valoriser l'exercice des fonctions.

Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

La Commune met en place l'IFSE à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **ACCEPTE** la mise en place du RIFSEEP.

#### **2/ CAPF approbation du rapport de la CLECT (Commission locale des évaluations des charges transférées)**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à 8 voix pour et 3 abstentions :

**APPROUVE** le rapport établi par la CLECT en date du 19 octobre 2017

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**NOTIFIE** à la communauté d'agglomération la décision du conseil municipal

#### **3/ AFFAIRES DIVERSES**

##### **3/1 Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de la Chapelle La Reine**

Sur le rapport de Madame le Maire et sur sa proposition, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **APPROUVE** les modifications des statuts du syndicat intercommunal du collège de La-Chapelle-la-Reine (nommé statutairement « Syndicat Intercommunal de l'Etablissement d'Enseignement Général de la-Chapelle-la-Reine et de ses Annexes Sportives) et **AUTORISE** Madame le Maire à notifier cette délibération à Monsieur Le Président du Syndicat.

### 3/2 Décision modificative

Madame le Maire Informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative concernant le Budget de la Commune comme suit :

#### Section fonctionnement

Dépenses article 617 (études et recherches) : - 45 000 €  
Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) : +45 000 €

#### Section investissement :

Dépense article 21318 (Autres bâtiments) : + 45 000€  
Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) : + 45 000€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **ACCEPTTE** cette décision modificative.

### 3/3 Décision modificative

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative concernant le Budget de la Commune comme suit :

#### Section fonctionnement

-article 617 (études et recherches) : - 5 000€  
-article 6135 (locations mobilières) : + 5 000€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **ACCEPTTE** cette décision modificative.

### INFORMATIONS DIVERSES :

#### POINT SUR LES TRAVAUX :

1/Travaux terminés depuis octobre 2017 d'une partie du mur de la Mairie.

Pour rappel : - Montant des travaux : 21 000€ TTC  
- Subvention de l'Etat : 9 000€ TTC.

2/ Travaux à venir (à partir du 20 novembre 2017):

- Rue de Larchant : création de caniveau, bordures et réfection de voirie  
- Route d'Ury : continuité du caniveau et des bordures en grès  
Pour rappel : - Montant des travaux : 132 000€ TTC  
- Subvention départementale de 35 000€ TTC



La séance a été levée à 10 h00  
Le Maire, Catherine BRIDET